



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résidence Saint-Michel – Mesure de sécurité Pose de capteurs sur 5 immeubles

Depuis la mise en sécurité de l'immeuble « Les Hortensias » à la fin de l'année 2022, la Ville d'Apt a mis en place un comité de suivi de la situation de 5 immeubles de la Résidence Saint-Michel. Ce comité travaille en étroite collaboration avec les services de l'Etat et assure le suivi de 5 immeubles.

Retour sur l'évacuation de l'immeuble « Les Hortensias » (2022)

Prise en novembre 2022, la décision d'évacuation de l'immeuble « Les Hortensias » reposait sur les pouvoirs de police du maire et était dictée par une priorité : éviter de prendre un risque sur la sécurité des occupants de cet immeuble.

Bien qu'il s'agisse de copropriétés privées, ne relevant pas de la responsabilité de la Ville, la mairie avait assuré la prise en charge des locataires et propriétaires occupants évacués et les avait accompagnés dans les solutions de relogement pérenne et de déménagement.

En parallèle, le tribunal administratif d'Avignon était saisi par le maire d'Apt pour qu'une expertise soit diligentée sur 5 immeubles. Les conclusions et recommandations de l'expert ont ensuite été transmis aux co-propriétaires et syndicats des immeubles concernés à la Résidence Saint-Michel.

Pause de capteurs sur 5 immeubles

Pour renforcer le suivi de ces immeubles, la Ville d'Apt a fait poser des capteurs permettant de monitorer la stabilité des structures. Le changement climatique peut malheureusement avoir des effets sur des sols argileux, soumis à des phénomènes de gonflement/rétractation. Ces capteurs servent à mesurer la stabilité d'une construction et à prévenir en cas de mouvement de structure. La sécurité des occupants étant prioritaire, en cas de doute sérieux, la Ville pourrait être amenée à procéder comme cela a été fait pour l'immeuble « Les Hortensias » en 2022.

Les capteurs (ou jauges)

Ce dispositif de mesure est un fissuromètre complet qui permet de suivre les fissures avec une grande précision. Les données relevées sont hébergées sur un serveur. En cas de dépassement de seuil, une alerte est directement transmise par voie électronique au prestataire. Celui-ci procède à une vérification et propose les mesures adaptées à suivre.

Installés entre le 20 et le 22 février 2022, les capteurs ont été posés sur les 5 immeubles suivants :

1. Les Hortensias, avenue Antoine de Saint Exupéry
2. Les Rosiers, avenue Antoine de Saint Exupéry
3. Les Romarins, avenue Normandie Niemen .
4. Les Narcisses, avenue Saint Michel
5. Les Glaïeuls, avenue Antoine de Saint Exupéry.

Cette mesure prise en charge par la collectivité représente un coût total de de 58.320 € TTC (48.600 € HT).